

Valables dès le 01.01.2024

## 1. Critères d'acceptation

Afin de pouvoir bénéficier de notre service de repas à domicile, la personne intéressée doit répondre aux critères suivants :

- a) être domiciliée sur la commune de Romont
- b) être une personne dans l'incapacité d'effectuer seule ses propres repas

## 2. Inscriptions / Annonce

Toutes les demandes sont à communiquer à la Ville de Romont au ☎ 026/652.90.89 ou par mail à [finances@romont.ch](mailto:finances@romont.ch) aux heures de bureau suivantes :

**du lundi au vendredi : 08h00-11h30 / 13h30-16h30 (fermé le jour férié)**

Un délai de 24 heures est requis afin de mettre sur pied toute la logistique nécessaire à la livraison du premier repas.

**Toute modification** : annonce d'absence - repas supplémentaire - etc. est à signaler dans les plus brefs délais aux heures de bureau, mais au plus tard à 08h00 le jour même. Passé ce délai, il ne sera plus possible de donner une suite favorable à la modification et le repas vous sera facturé.

## 3. Liste des prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2024

- |   |     |       |
|---|-----|-------|
| • Repas du jour portion normale, avec potage et dessert   | Fr. | 13.00 |
| <i>il n'y a pas de rabais accordés pour les ½ portions, les sans potages et les sans desserts</i> |     |       |
| • Repas régime – allergies ou intolérances ( <i>avec certificat médical</i> )                     | Fr. | 13.00 |
| • Repas végétarien  | Fr. | 13.00 |
| • Repas ordinaire haché ou mixé   | Fr. | 13.00 |
| • Repas végétarien haché ou mixé  | Fr. | 13.00 |

Ces prix s'entendent livraison et matériel compris.

Dans le cas d'une alimentation spécifique : diabète – allergie ou intolérance, nous vous demandons de nous informer de ces particularités lors de l'inscription et de nous confirmer ceci par une attestation médicale. Les menus seront automatiquement adaptés par l'équipe de cuisine en fonction de vos critères.

Des préférences alimentaires peuvent également être signalées. Les cuisiniers adapteront, **dans la mesure du possible**, les repas en fonction des goûts des bénéficiaires.

#### 4. Conditions de livraison

**Nos repas de midi sont livrés froids** à domicile du lundi au samedi également les jours fériés entre 9h30 et 12h00. L'heure exacte de la livraison dépend de l'organisation des différentes tournées. Elle ne peut donc pas être choisie par le bénéficiaire. Elle peut varier quelque peu d'un jour à l'autre.

Au moment de la livraison, le livreur remet au bénéficiaire une boîte dans laquelle se trouve le repas froid du jour. Il récupère immédiatement la boîte vide sauf exception de l'article 6. Le repas du jour livré se trouve dans des emballages plastiques jetables non réutilisables.

Aucune livraison n'a lieu pour le repas du soir.

#### 5. Facturation

La facturation est établie mensuellement par le service des finances de la Ville de Romont. Son paiement s'effectue à **30 jours net**.

#### 6. Livraison des repas

Lors de l'inscription, le bénéficiaire peut fournir des informations complémentaires nécessaires lors de la livraison des repas (code de la porte d'entrée par exemple).

Nos chauffeurs/livreurs effectuent une livraison de repas, ils tiennent à un contact cordial avec les bénéficiaires. Nos chauffeurs/livreurs n'ont pas comme mission de s'assurer que le bénéficiaire est en bonne santé. Si le bénéficiaire ne répond pas lors de la livraison du repas, les chauffeurs/livreurs déposeront le repas dans un endroit protégé ou sur le seuil de la porte si pas d'autres options. La boîte sera récupérée lors d'une prochaine livraison. Si la boîte est perdue ou détériorée, cette dernière peut être facturée au bénéficiaire.

#### 7. Divers

Pour des questions d'organisation, un bénéficiaire ne peut commander de repas que pour une seule **personne supplémentaire au maximum**.